

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00103

APPEL A MANIFESTATION « 3,2,1...2024 » - SOUTIEN AU PROJET DE L'ASSOCIATION COLLECTIF DU CŒUR 42

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 24 février 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59 Nombre de pouvoirs : 8 Nombre de voix : 67

Président de séance : M. Hervé REYNAUD, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Mme Christiane BARAILLER, Denis BARRIOL, M. Jean-Luc Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Gilles BOUDARD. M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA. CHAMBE, Marc CHASSAUBENE, M. Marc M. Denis M. CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE. M. Charles DALLARA, M. Jordan M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Ramona Marc M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE, M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

RECU EN PREFECTURE

Le 10 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20230302-D202300103I0

Date de mise en ligne : 10 mars 2023

- M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
- M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
- M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
- M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
- M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
- Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT

<u>Membres titulaires absents excusés</u>:

M. Jean-Alain BARRIER, M. Cyrille BONNEFOY, M. André CHARBONNIER, M. Gérard TARDY



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

APPEL A MANIFESTATION « 3,2,1...2024 » - SOUTIEN AU PROJET DE L'ASSOCIATION COLLECTIF DU CŒUR 42

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

Saint-Etienne Métropole a été retenue comme collectivité Hôte des deux grands évènements internationaux accueillis en France : les JOP2024 et la Coupe du Monde de Rugby 2023.

Associé à ces grands évènements, le dispositif d'appel à candidature, approuvé en Bureau métropolitain le 10 juin 2021 a pour objet de favoriser l'émergence, la structuration, le développement d'évènements portés par des acteurs locaux, permettant, de renforcer l'identité métropolitaine, mais aussi et surtout de favoriser la participation des habitantes et habitants en perspective de la tenue de ces évènements.

Au-delà de la perspective des évènements sportifs accueillis sur le territoire national, la Métropole souhaite offrir aux évènements soutenus la possibilité de s'inscrire durablement dans leur action.

L'association Collectif du cœur 42 a sollicité l'accompagnement financier de Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3, 2, 1... 2024 » au titre de leur projet caritatif 2023.

Le projet de l'association est d'organiser un évènement convivial et familial, ouvert à tous, autour de la thématique du vivre-ensemble et de l'inclusion et proposant :

- des ateliers de sensibilisation au handicap, à la maladie, à l'environnement, à la sécurité routière,
- des animations de découverte d'activités handisports (basket fauteuil, handball fauteuil, handigolf, rugby toucher, joëlette,...) dont certains sports présents aux Jeux Paralympiques,
- un grand tournoi de foot à 7 avec 24 équipes mixtes regroupant des personnes malades, avec handicap, valides ou non valides, hommes et femmes...

Ce projet mettra en synergie une quinzaine d'associations de la région, qui mettront en place des stands de présentation de leurs activités :

- des associations regroupant des personnes porteuses de handicap, malades...,
- des associations sportives organisatrices des animations.

Saint-Etienne Métropole propose l'accompagnement de ce projet après instruction de la demande de l'association. Il s'avère que ce dernier remplit les critères évoqués dans la délibération susvisée à savoir :

- 1. gratuité,
- 2. découverte de l'activité sportive et de sports paralympiques,
- 3. sensibilisation et inclusion de publics éloignés de la pratique sportive,
- 4. développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap,
- 5. animation inclusive pour les personnes en situation de handicap,
- 6. lutte contre les stéréotypes et discriminations,
- 7. émancipation des femmes par le sport,
- 8. découverte mixte et intergénérationnelle.

Conformément à la délibération précitée, une participation financière de 5 000 € peut lui être attribuée au titre de l'accompagnement du projet.

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole bénéficie d'une lisibilité forte en apposant notamment le logo institutionnel sur les supports de communication de l'évènement.

Le Collectif du cœur 42 a rempli le dossier de candidature qui précise notamment les contreparties au soutien de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve la convention de participation financière dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3, 2, 1... 2024»,
- autorise le versement d'une participation financière de 5 000 € au Collectif du cœur 42 pour son évènement «projet caritatif 2023»,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tous les documents relatifs à cette participation financière,
- <u>la dépense correspondante sera imputée au budget principal en SPOR/65748/SUBSP.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,

La Secrétaire de Séance,

Siham LABICH 4^{ème} Vice-Présidente Le Premier Vice-Président,

∕Hervé REYNAUĎ